



DELIBÉRATION N°111
CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 JUILLET 2024

DEL 2024.07.03/111

Le **mercredi 03 juillet 2024** à 18h00 le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Thème :

URBANISME

Objet :

**Dénomination de
voies existantes**

Convocation :

Date: 27/06/2024

Affichage: 27/06/2024

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 20

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 28

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Michèle SKRIPNIKOFF, André MARTIN, Jean-Marc CHIAPPONI, Christian JULLIEN, Claire BARNÉOUD, Hervé BOULAIS, Patrick MICHEL, René MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Marie SOUBRANE, Christophe OSTI, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Maud GADÉ, Catherine VALDENAIRE, Thomas SCHWARZ, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Étaient représentés :

Annie ASTIER-CONVERSET donnant pouvoir à Michèle SKRIPNIKOFF
Émilie GENOUX DESMOULINS donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Christian FERRUS donnant pouvoir à René MICHEL
Stéphane SIMOND donnant pouvoir à Christian JULLIEN
Renaud PONS donnant pouvoir à Marie SOUBRANE
Lou AFRICAIN donnant pouvoir à Corinne ASCHETTINO
Alexis LALANNE donnant pouvoir à Thomas SCHWARZ

Absents excusés :

Annie ASTIER-CONVERSET, Émilie GENOUX DESMOULINS, Corinne FAURE-BRAC, Christian FERRUS, Stéphane SIMOND, Renaud PONS, Lou AFRICAIN, Alexis LALANNE, Max DUEZ

Absents :

Sandrine CORDIER, Aurore MARCHAND, Max DUEZ, Gabriel LÉON, Éric PEYTHIEU

Secrétaire de séance :

Yoann LAGIER

AR Prefecture

005-210500237-20240703-2024_07_111-DE

Reçu l' **Rapporteur:** Claire BARNÉOUD

Publié le 09/07/2024

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
- VU** le décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994 ;
- CONSIDERANT** la compétence du Conseil municipal en matière de dénomination de voies ;
- CONSIDERANT** que la dénomination des voies facilite le repérage, améliore les conditions d'intervention d'urgence, assure la qualité de la distribution du courrier et le fonctionnement des services publics et enfin perfectionne la localisation via les systèmes de GPS ;
- CONSIDERANT** la Base Adresse Nationale (BAN) qui compose le seul dispositif national officiel garantissant un accès gratuit et équitable à tous (administrations, entreprises, secours) ;
- CONSIDERANT** les recommandations de la Base Adresse Nationale en matière d'adressage ;
- CONSIDERANT** l'absence de dénomination officielle de futures voiries privées desservant les aménagements en cours ou à venir notamment :
- Permis de construire octroyé sur la parcelle AR 11 ayant pour tenant le 29 avenue général de Gaulle aboutissant en impasse;
 - Permis d'aménager quartier Peyratier sur la parcelle E 714 ayant pour tenant la route de Pierrefeu et aboutissant en impasse ;
 - Permis d'aménager secteur de la Croix du Frêne sur les parcelles AR 155 et 204 ayant pour tenant l'avenue du Col d'Izoard (53) et aboutissant en impasse ;
 - Permis d'aménager quartier du Chabas sur la parcelle E 795 ayant pour tenant la route de Chabas Pramorel (14) et aboutissant en impasse.
- CONSIDERANT** l'absence de dénomination de ces futures voies sur lesquelles plusieurs projets de construction sont en cours ou à venir ;
- CONSIDERANT** les travaux de la commission « Urbanisme, Développement économique et numérique » réunie le 01/07/2024 ;

AR Prefecture

005-210500237-20240703-2024_07_111-DE

Reçu le 09/07/2024

Publié le 09/07/2024

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- De dénommer « Impasse Ateliers Ferdinand» la voie du groupe d'habitations sise avenue du Général de Gaulle (parcelle AR 11)
- De dénommer « Impasse du Verger» la voie du lotissement quartier Peyratier sur la parcelle E 714 ;
- De dénommer « Impasse du Bois de la Schappe» la voie qui desservira les lots à bâtir quartier la Croix du Frêne parcelles AR 155 et 204 ;
- De dénommer « Impasse de l'Ubac» la voie qui desservira les lots à bâtir quartier le Chabas parcelle F 795 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou la directrice générale des services à signer, au nom et pour le compte de la Ville, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

URBANISME DEL 2024.07.03/111

PUBLIÉE LE : **09 JUIL. 2024**

Le Maire,

Arnaud MURGIA



AR Prefecture

005-210500237-20240703-2024_07_111-DE

Reçu le 09/07/2024

Publié le 09/07/2024




ANNEXE A LA DELIBERATION

DENOMINATION DE VOIES NOUVELLES :

- 1) Voie Permis groupé parcelle AR 11, entrée avenue Général de Gaulle

VUE 3



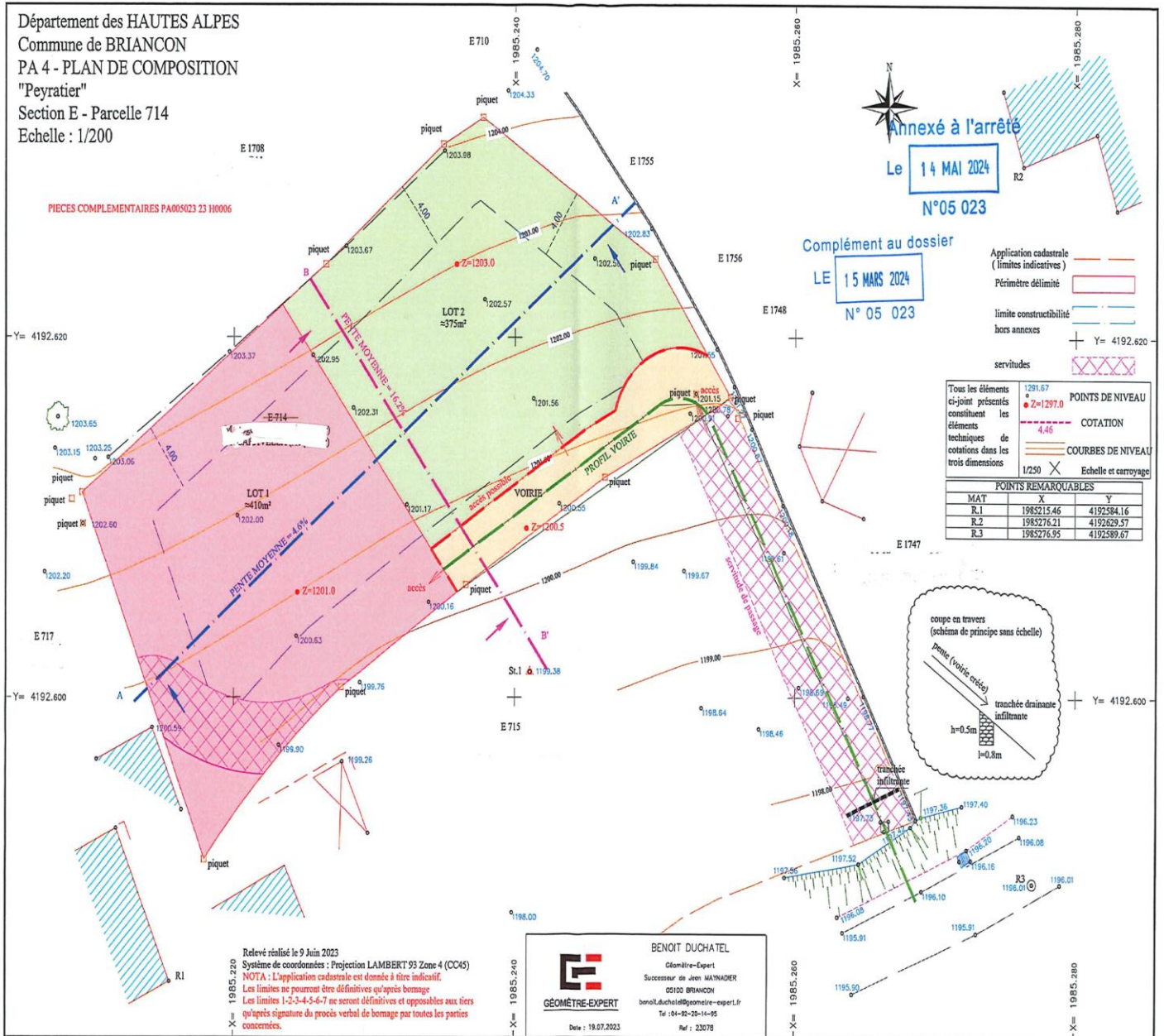
	date/indice	signature MOA	architecte	ADVP
	15.01.2024			 SARL Architecture Design Vasilina & Partenaire 15, avenue Dalsambrot, 06000-Nice tél. 06.08.55.61.48 mail:violeta_vasileva@yahoo.com SIRET 828 547 340 00013 / APE 7111Z
	A			

AR Prefecture

005-210500237-20240703-2024_07_111-DE
 Reçu le 09/07/2024
 Publié le 09/07/2024

2) Quartier Peyratier, Voie desservant la parcelle E

714 :



AR Prefecture

005-210500237-20240703-2024_07_111-DE
Reçu le 09/07/2024
Publié le 09/07/2024

4) Quartier le Chabas parcelle E 795 :

